

## AVIS AUX CORRESPONDANTS

1. Toute correspondance qui concerne une réclamation pour remboursement de frais de cour, d'après l'article XVII de la Constitution, ou la convocation du Bureau de direction, doit être adressée à M. le Président.

2. Toute correspondance concernant une question de droit ou de pratique doit être adressée au Secrétaire. (Voir article 2 du règlement No 3.)

3. Toute correspondance concernant le prix d'entrée dans l'Association, la contribution annuelle, les annuaires anciens et nouveaux, le Répertoire, le cautionnement par assurance ou son renouvellement, doit être adressée à M. le Trésorier.

N. B.—La réduction de la prime d'assurance ayant été obtenue du Bureau d'agence de la "London Guarantee and Accident Company," No 180 rue St-Jacques, Montréal; tous les membres de cette Association doivent s'assurer à ce bureau, aux conditions mentionnées dans l'Annuaire de 1891.

4. Toute correspondance concernant l'interprétation du tarif et autres questions mentionnées en la 2ème partie de l'article 2 du Règlement No 3, doit être adressée à M. le Régisseur.

### LISTE ET ADRESSE DES OFFICIERS ACTUELS :

Président, l'Hon. Edouard Rémillard, Régistrateur, Québec.

Vice-Président, S. E. Orr, Ecr, Régistrateur, Cookshire.

Régisseur, J. Stevens, Ecr, Régistrateur, Côteau-Landing.

Trésorier, N. M. Lecavalier, Ecr, Rég., 63 St-Gabriel,

Montréal.

Secrétaire, J. Z. Martel, Ecr, Régistrateur, L'Assomption.